



INFOS Aureille

Chères Aureilloises et chers Aureillois,

L'année 2010 vient de s'achever, dans un climat morose et un contexte difficile. Nous avons décidément bien du mal à sortir de cette crise financière qu'on nous promet derrière nous. Certains d'entre nous, de nos proches, traversent aujourd'hui des moments délicats. Et les premières projections pour l'année à venir ne sont guère optimistes... Nous devons pourtant l'être et souhaiter que 2011 soit l'année de la relance et d'un enthousiasme renaissant.

Bien sûr, la commune, comme toutes les collectivités, est touchée de plein fouet par cette période de rigueur et de restriction. Les dotations de l'Etat s'amenuisent. Le Conseil Général, comme par le passé, continue à soutenir nos actions grâce à l'attribution de subventions importantes. Je tiens à remercier Jean-Noël GUERINI, Président du Conseil Général et Daniel CONTE, notre Conseiller Général, qui, par leur aide conséquente et leur soutien constant, nous permettent de « tenir le cap », de garantir et d'assurer les investissements dont le village a besoin.

Nous avons mené à bien la plupart des projets et des actions sur lesquels nous nous étions engagés pour 2010. Ceux qui n'ont pu l'être le seront dès que les financements seront finalisés. Soyons prudents et patients car, comme le dit le proverbe : « *On ne fait pas plus de bouquets que l'on a de fleurs...* »

D'importants investissements structurants ont pu être réalisés ces dernières années, et ce, sans grever les finances communales et augmenter nos impôts locaux.

Pas de « chantier » important en 2011; et ce, en vue de préparer le grand projet d'assainissement du sud du village qui verra le jour dans les trois prochaines années. Néanmoins, des travaux plus modestes, mais tout aussi importants pour notre quotidien, seront réalisés pour améliorer notre cadre de vie.

Nous devons également nous mobiliser pour la mise en place de notre PLU dont les orientations détermineront le devenir de notre village.

Je n'oublie pas le projet de la salle polyvalente qui nous tient tous à cœur et sur lequel nous nous étions engagés en 2008. Devant l'importance du projet d'assainissement collectif, la sagesse nous a poussés à en différer quelque peu sa réalisation. Nous allons donc profiter de cette année transitoire pour en reprendre les études amorcées et proposer en fin d'année un dossier abouti.

Le Conseil Municipal et moi même vous adressons à toutes et à tous, ainsi qu'à vos proches, tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année à venir. Qu'elle soit, plus que jamais, porteuse d'amour et de solidarité.

Régis GATTI

Séance du Conseil Municipal du 25/08/10

■ Budget 2010 – Service de l'Eau et de l'Assainissement : Décisions Modificatives

■ SERVICE DE L'EAU : Règlement du service

Le service de l'Eau est géré en régie par la commune.

Il est proposé un règlement de service qui définit les obligations respectives des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre en application le règlement du Service de l'Eau présenté en séance, et ce à compter du 1^{er} novembre 2010.

■ SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT : Règlement du service

Le service de l'Assainissement est géré en régie par la commune.

Il est proposé un règlement de service qui définit les obligations respectives des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de mettre en application le règlement du Service de l'Assainissement présenté en séance, et ce à compter du 1^{er} novembre 2010.

■ Marché à procédure adaptée n° 2010-01 : Attribution du marché public pour le nettoyage des locaux et des sols de l'Ecole Maternelle et de la Bergerie

Depuis le 1^{er} septembre 2007, l'entreprise Villard effectue le nettoyage de l'école maternelle suite à un appel d'offre.

La Bergerie fonctionne depuis le mois d'avril 2010 et son nettoyage est à prévoir.

Pour ce faire, un nouvel appel d'offres a donc été lancé regroupant les deux structures, du 30 juin 2010 au 30 juillet 2010, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée.

La durée du marché est fixée à un an à partir du 1^{er} septembre 2010. Le marché est renouvelable par la suite d'année en année par voie de reconduction expresse (envoi d'un recommandé avec accusé de réception : un mois avant la date d'échéance du marché), sans que sa durée totale puisse excéder trois ans.

Après consultation de 4 candidatures, la SARL SINER de la Seyne sur Mer est la mieux disante pour le montant de 14 010,00 €HT pour l'Ecole Maternelle et 6 373,68 €HT pour la Bergerie.

Le Conseil Municipal décide de confier le nettoyage des locaux et des sols de l'Ecole Maternelle et de la Bergerie à la SARL SINER, à compter du 1^{er} septembre 2010 pour un an par voie de reconduction expresse sans excéder trois ans.

■ Demande de subvention au Conseil Général dans le cadre du FDADL : Mise en place de compteurs et de vannes de sectorisation pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable

Le projet représente un investissement financier supplémentaire de 30 000,00 € HT, compte tenu de la délibération n° 15-061 du Conseil Municipal du 28 avril 2010, ce qui porte le montant total de l'investissement à 60 000,00 € HT.

La commune sollicite le Département, dans le cadre du fonds départemental d'aide au développement local, au taux de 60 % du montant total HT.

■ Demande de subvention à l'Agence de l'Eau : Mise en place de compteurs et de vannes de sectorisation pour la réalisation du schéma directeur d'eau potable

La commune sollicite l'Agence de l'Eau pour une aide financière au taux de 50 % du montant total HT.

■ SMED Programme 2009 : Avenant n°1

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n° 15-070 du 23 juin 2010, une convention de financement a été signée avec le SMED pour des travaux de mise en technique discrète des réseaux de distribution publique d'énergie électrique, Avenue des Alpilles.

Toutefois, il convient également de mettre en souterrain ou par dissimulation en façade des réseaux de communications électroniques en coordination avec les travaux d'intégration dans l'environnement des réseaux de distribution publique d'énergie électrique.

Le plan de financement de l'avenant se présente de la manière suivante :

Montant estimatif HT des travaux sur le réseau de télécommunications	33 550,00 €
TVA	6 576,00 €
Participation communale	40 126,00 €

■ Convention d'adhésion au Conseil en énergie partagée des Alpilles

■ Convention de partenariat culturel avec le Conseil Général – Saison 13

Sur proposition de Jean-Michel PERTUIT, Adjoint à la Culture, le Conseil Municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la convention de partenariat culturel « Saison 13 » avec le Conseil Général permettant d'obtenir de celui-ci une aide financière de 70 à 80% du coût du cachet artistique sur tout spectacle intégré dans la programmation 2010-2011 et inscrit au dispositif.

■ Convention de mise à disposition des locaux à l'association « Les Pitchouns »

Par délibération n° 15-057 du 28 avril 2010, la commune a signé une convention de mise à disposition des locaux de l'école maternelle avec l'association « Les Pitchouns », pour l'organisation



d'un centre de loisirs sur la commune. Devant le succès de ce service rendu à la population, de nombreuses familles ont demandé d'étendre cette structure aux mercredis.

Pour ce faire, la municipalité décide de mettre à leur disposition la totalité des locaux de l'école maternelle.

Il convient de signer une nouvelle convention avec l'association pour les mercredis.

Séance du Conseil Municipal du 20/10/10

■ Frais de mission des élus pour le Congrès des Maires

■ Subvention exceptionnelle « Football Club Aureillois »

En accord avec l'association du *Football Club Aureillois*, cette dernière a en charge depuis 2004 le tracé du terrain de football, ainsi que l'approvisionnement de la matière première nécessaire au tracé. Pour ce faire, une subvention exceptionnelle de 1300€ par saison sportive lui est ainsi attribuée. Charge à l'association de choisir l'intervenant désigné pour ces travaux.

■ Budget 2010 Communal : Décisions Modificatives

■ Contrat de maintenance des bacs roulants à ordures ménagères

Par délibération n° 13-895 en date du 28 novembre 2005, la municipalité a signé une convention avec Plastic Omnium dans le cadre de la maintenance des bacs roulants à ordures ménagères et collecte sélective dans le village. Cette convention d'une durée de 5 ans arrive à terme au 31 octobre 2010.

Après consultation, la nouvelle offre de Plastic Omnium, proposée à la commune, est retenue à raison de 54,12 €HT/m³ soit 6 113,40 €HT. Cette nouvelle convention prend effet à compter du 1^{er} novembre 2010, et ce pour une durée de 5 ans.

■ Demande de subvention auprès du Conseil Régional : Extension de la station d'épuration

La municipalité met en place le projet d'assainissement collectif des habitations situées dans la partie sud du village ainsi que celles de la zone artisanale, soit environ 130 maisons. La station d'épuration, qui date, de 1995, a été dimensionnée pour recevoir les effluents de 1500 équivalents habitants ramenés, compte tenu de son état à ce jour, à environ 1400 habitants.

Le projet de raccordement et les projections d'évolution du village, dans le cadre de l'élaboration du futur PLU, montrent que la station actuelle ne sera plus en capacité de traiter tous nos effluents.

Il est nécessaire d'adjoindre à la station actuelle une station d'épuration du type « macrophytes ou risophytes » de 500 équivalents habitants. Afin de limiter les coûts, il s'avère utile de faire l'ensemble des travaux : pose et raccordement des nouveaux réseaux et construction de cette nouvelle station de traitement en une seule et même opération. Le montant des travaux s'élève à 275 400 €HT.

■ Attribution du marché public à procédure adaptée : Aménagement du plateau traversant Chemin des Estendédous et Avenue des Alpilles

Un appel d'offres a été ouvert du 1^{er} septembre 2010 au 29 septembre 2010.

Après consultation, l'entreprise COLAS, d'Istres, est la mieux disante pour un montant de 74 985 €HT.

■ Demands de subvention auprès de l'ADEME et du Conseil Régional : Elaboration de l'AEU

L'ADEME et le Conseil Régional aident les collectivités à financer leur projet d'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU), dans le cadre du plan local d'urbanisme. La municipalité sollicite donc auprès de leurs services, une aide financière au taux le plus élevé possible.

■ URBANISME : Modification du POS

Dans le cadre de son POS, la commune a défini dans la partie Nord Est du village une zone NAD dite Quartier Ste Anne. En 1984, au sein de cette zone, un lotissement privé a été créé. Seuls les terrains ayant été viabilisés et pour lesquels les propriétaires ont financé l'ensemble des réseaux, appartiennent à ce lotissement.

En 1994, son règlement n'ayant pas été prorogé, le règlement du POS s'est appliqué, en particulier l'article 2 qui précise que le terrain à construire doit avoir une superficie de 1,5ha. De ce fait, quelques propriétaires, ayant participé à la viabilisation de ce lotissement et

n'ayant pas encore construit, disposent de terrains à bâtir sur lesquels ils ne peuvent plus déposer de permis de construire bien que les terrains se situent dans le périmètre du lotissement.

Afin de palier cette anomalie, la municipalité d'Aureille va entreprendre les démarches pour aboutir à une modification du POS de 1983, dans le but de classer les terrains se situant dans le périmètre de cet ancien lotissement en zone UD1 avec un COS de 0,30 permettant ainsi déjà de densifier ce secteur.

En outre, afin de préserver un cône de vue magnifique sur les Alpilles et garder un espace boisé, la commune a fait l'acquisition de 3 parcelles numérotées BW 84,85 et 86 et souhaite dans le cadre de cette révision sanctuariser ces terrains et les classer en zone ND. Le classement des autres propriétés, restant dans cette zone NAD, seront examinées lors de l'élaboration du PLU.

■ Demande de subvention à l'Etat au titre de la DGD : Révision du POS

Par délibération n° 15-015 du 23 décembre 2009, le Conseil Municipal a décidé de réviser le Plan d'Occupation des Sols en vue de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

La municipalité sollicite l'aide de l'Etat qui aide les collectivités territoriales à financer leurs projets de révision du POS ainsi que l'élaboration du PLU, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation.

Séance du Conseil Municipal du 17/11/10

■ Budget 2010 Communal : Décisions Modificatives

■ Création du CCAS et de son Conseil d'Administration

Le Sous-préfet nous précise que les CCAS sont administrés par un conseil d'administration composé d'un président de droit qui est le maire, de membres élus en son sein, à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Les membres élus sont désignés par le conseil municipal. L'élection se déroule au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Afin d'être conforme à la loi en vigueur, le Conseil Municipal a procédé ce jour à l'élection de cinq membres pour composer le Conseil d'Administration du CCAS.

Le conseil d'administration du CCAS est défini comme suit :

M. Régis Gatti (président), M. Jean-Paul PELISSIER (vice-président), Mme Marie-Thérèse SERGI, M. Guy DEMONTEAU, M. Benjamin BARRAS, M. Jacki PERROT (membres).

■ Demande de subvention au Conseil Général : Aide à l'acquisition de matériel destiné au CCFE dans le cadre du dispositif de l'environnement pour l'année 2011

Il est nécessaire d'acquérir pour le CCFE d'Aureille le matériel suivant : un souffleur aspirateur broyeur, une tronçonneuse, une élagueuse et une débroussailluse. Le projet d'acquisition de matériel est estimé à la somme de 1 787 €HT.

Une demande de subvention est instruite pour une aide financière dans le cadre du dispositif de l'environnement au titre de l'année 2011 au taux le plus élevé possible du montant total HT de l'achat de matériel, auprès du Conseil Général.

■ REGIES : Moyen de paiement

Les services de la Trésorerie ont informé la commune des diverses possibilités de paiement pour les régies. Devant les nouveaux moyens proposés, la municipalité a décidé la mise en place à la Mairie, courant 2011, d'un terminal à carte bancaire permettant ainsi aux usagers des régies municipales de régler par carte bleue.

Le coût de la carte bancaire supporté par la commune sera de 0,25 % par transaction avec un forfait de 0,10 € par transaction.

■ SERVICE DE L'EAU : Moyen de paiement

La municipalité va proposer pour 2011 aux administrés de la commune la possibilité de mensualisation du paiement de leur facture d'eau. Le coût supporté par la commune sera de 0,122 euros HT par prélèvement, et 0,762 euros HT par rejet (à la charge du redevable).

■ EAU-ASSAINISSEMENT : Rapport annuel sur le prix et la qualité des services pour 2009

→ Le coin des investissements

Lors des vœux présentés par le Maire en janvier 2010, un certain nombre d'investissements avaient été annoncés. En début d'année 2011, qu'en est-il ?

Vestiaires Foot

Les travaux sont terminés. A l'heure où vous lirez ces lignes, le bâtiment sera opérationnel et mis à disposition. Ce dernier s'intègre bien dans l'architecture du village ; il est d'ailleurs considéré par les architectes de la région, nombreux à venir le voir, comme une vitrine : utilisation de matériaux à la fois nobles et écologiques pour un prix semblable à celui de matériaux type parpaings ou briques. Ce bâtiment enrichit incontestablement le patrimoine communal.

Entrée Nord du Mas-de-Conse et Chemin Sainte-Anne

Cet emplacement a été réaménagé : modification du profil de la route pour dégager la visibilité, intégration des containers à poubelles et des bacs à récupération des verres et des papiers, aménagement paysager. Ces travaux redonnent un petit coup de jeune à ce secteur.

Renforcement du réseau d'eau potable au nord du village

La conduite d'alimentation en direct du haut du village a été posée et dessert pour l'instant, en maillage avec l'ancienne conduite d'eau, la totalité d'Aureille. Dans le cadre des travaux programmés pour 2011 dans le Schéma Directeur d'Eau Potable (SDEP), l'alimentation du village se fera par deux réseaux bien distincts. De ce fait, les débits aux robinets seront plus réguliers et la commune pourra mieux répondre à ses futurs besoins en eau liés au développement progressif du village.

Lors des travaux, des compteurs d'eau en sortie de pompes et en sortie de bassin ont été posés. Ils permettent de mieux visualiser les volumes d'eau pompés et les volumes d'eau distribués afin de

commencer à mieux cibler les fuites réseaux. De plus, la station de chloration est opérationnelle et répond aux normes édictées par les services de l'Etat.

Aménagement du carrefour des Estendédous

(photos ci-contre)

Cet aménagement avait plusieurs buts :

- sécuriser les déplacements des piétons dans ce secteur,
- mettre aux normes les trottoirs pour les déplacements des personnes à mobilité réduite,
- ralentir la vitesse des engins motorisés
- embellir l'entrée nord du village.

Compte tenu des mauvaises conditions météorologiques de décembre, un enrobé provisoire a été posé et sera finalisé au printemps lorsque les températures seront plus clémentes.

A l'occasion de ces travaux, une conduite d'alimentation en eau potable et une conduite d'eaux usées ont également été remplacées.

Deux projets retardés mais pas abandonnés

Deux autres projets avaient été annoncés lors de précédentes présentations de vœux : la réfection de la Rue du Conseu et la rénovation de la Salle Polyvalente.

Ces projets ne sont pas abandonnés. Pour la rue du Conseu, les financements ne sont pas bouclés, le dossier reste en attente et sera relancé en 2011.

Quant à la salle polyvalente, tout reste à faire. Des études ont été réalisées et il convient de les reprendre pour définir un projet abouti. Le dossier n'est pas écarté mais des arbitrages financiers ont été nécessaires et priorité a été donnée au projet assainissement.

Mais il est évident que ce réaménagement de la salle polyvalente s'inscrit aussi dans l'évolution du village et de ses structures.



→ En 2011, d'autres projets, d'autres études...

Sur un plan investissement, 2011 sera une année plus calme afin de permettre à la Municipalité de mobiliser ses forces et ses ressources pour faire face au gros projet d'extension du réseau d'assainissement du sud du village et aux études liées au passage en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Investissements 2011

Seuls de petits investissements sont envisagés. Ils sont à ce jour financés en grande partie dans le cadre des programmes de subventions du Conseil Général qu'il convient de remercier à nouveau pour l'aide apportée aux petites communes et en particulier à Aureille.

■ Construction d'un préau et réfection des sanitaires de l'école primaire :

Dès le mois de janvier, le projet va être finalisé en liaison avec les enseignants, l'architecte en charge du dossier et la municipalité. Il consiste à « agrandir » l'abri existant qui est très exiguë et refaire la totalité des sanitaires qui sont anciens et en nombre insuffisant en rapport du nombre d'élèves.

Les travaux seront réalisés durant la période des vacances scolaires d'été. Le financement est assuré à 80 % (subventions du Conseil Général et dotation de l'Etat).

■ Remise en état de rues :

A la suite des intempéries (neige et pluie) de 2009 et 2010, la remise en état de certaines rues du village s'avère nécessaire : Rue de la Grand' Terre (fait en décembre 2010), Rue de l'Armistice, Rue des Ecoles et Chemin Sainte-Anne ont été retenues pour cette année. Un bi-couche sera effectué au printemps. Un enrobé sera fait ultérieurement quand les réseaux eau et assainissement auront été vérifiés et pour quelques-uns d'entre eux remplacés. Ce programme sera étendu sur d'autres rues en 2012. Les financements sont assurés à 80 % par les subventions du Conseil Général.

Dès 2010, les rues ont fait l'objet de petits travaux sur chaussées (trous bouchés).

■ Réaménagement de l'ancien château d'eau

Pour des raisons de sécurité, l'ancien réservoir au pied du château sera démolé. Un aménagement paysager sera réalisé. Le projet est financé à 80 % par le Conseil Général.

■ Travaux sur l'Avenue de la Gare

Des travaux d'embellissement et de sécurisation du déplacement des piétons vont être faits le long de l'Avenue de la Gare entre la Rue des Bohémiens et les tennis. Le projet, piloté par la DDTM (ex DDE) est en cours de finalisation : chemins piétonniers, captations des eaux pluviales, plateau traversant, aménagement de l'aire des containers et des PAV...

La réalisation de ce projet est programmée pour le 2^{ème} semestre. Le

financement est assuré par une subvention obtenue dans le cadre du reversement des amendes de police et une subvention dans le cadre des travaux de proximité attribuée par le Conseil Général.

■ Réfection de la toiture haute de l'église

La deuxième phase des travaux sur la toiture de l'église sera réalisée cette année (travaux sur charpente, remplacement de tuiles, étanchéité et gouttières). Une subvention du Conseil Général et une dotation de l'Etat permettront de financer le projet à hauteur de 80%.

■ Economie d'énergie

Afin de réaliser des économies d'énergie tant en consommation qu'en coût, la commune va effectuer des travaux sur le réseau d'éclairage public :

- changement des armoires de commandes devenues trop vétustes avec adjonction d'horloge universelle,
- remplacement dans les lotissements des têtes de mâts ; la plupart des mâts d'éclairage sont équipés de « boules » qui ont un très faible rendement, produisent un mauvais éclairage et créent une pollution lumineuse importante. Ces « boules » seront remplacées par des lanternes du type de celles existantes dans le village avec une nouvelle technologie. Equipée de réflecteur, et pour un meilleur éclairage, la puissance de chaque lampe passera de 110W à 70W. La réalisation de ce projet permettra d'économiser 45674 kW et 3197 € en année pleine.

■ Relève à distance des consommations d'eau

Afin de faciliter le travail des techniciens de la commune et supprimer des recopies fastidieuses et sources d'erreurs des consommations, la municipalité va progressivement installer sur les compteurs d'eau, « des puces électroniques » qui permettront de capter à distance les consommations de tout un quartier. Le terminal qui sert à cette opération a déjà été acquis cette année et a permis la saisie manuelle en direct des données.

Ce projet, qui est finalisé au niveau des études, est en attente de financement.

Etudes 2011

De nombreuses études vont être lancées au cours de cette année. La plupart d'entre elles sont liées à l'évolution du village et à son devenir.

■ Plan Local d'Urbanisme

Vaste chantier qui se déroulera sur 2 à 3 ans. Que voulons-nous faire de notre village ? Avant de lancer ce chantier, en collaboration avec le PNRA, les services de l'Etat, avec le Pays, l'ADEME et le CAUE, la municipalité va lancer, en amont de ce projet, une étude d'Aménagement Environnemental de l'Urbanisme (AEU). Cette étude a pour but de balayer toutes les thématiques et de donner à la commune toutes les

pistes de réflexions nécessaires et réglementaires pour engager le PLU. Un cahier des charges est en phase de finalisation afin de lancer un appel d'offres à candidatures pour nous permettre de choisir le cabinet qui nous accompagnera tout au long de la démarche. L'étude est en attente de financement. A l'issue de l'étude AEU, une présentation sera réalisée à l'attention des habitants de la commune.

Conjointement, la commune engage une révision du POS sur trois points : classement de l'ancien périmètre du lotissement Sainte Anne en zone UD1, sanctuarisation de l'espace dit « les Pins de Giacoli » en classement ND, suppression de la bande de non-constructibilité de 50 mètres le long de la D17 et de la D24. Ces modifications mineures de zonage rentrent dans le projet PLU et feront l'objet d'une enquête publique courant mai 2011.

■ Assainissement du sud du village

Ce projet, qui s'inscrit en préalable au PLU, avance. La commune a publié en janvier, un appel d'offres à candidatures pour lui permettre de choisir le cabinet qui assurera la maîtrise d'œuvre de ce chantier. Dans un 1er temps, le cabinet retenu devra finaliser les études préliminaires, actualiser les coûts, monter le dossier final de demandes de subventions et réaliser le cahier des charges pour le choix de l'entreprise qui réalisera les travaux.

La municipalité a arrêté le projet comme suit : raccordement au réseau collectif de traitement des effluents des quartiers sud du village compris entre le Chemin de la Barre et la zone artisanale ainsi que le quartier des « Plantiers d'en Haut ». En même temps, pour faire face à l'augmentation des volumes d'effluents traités et ainsi qu'aux besoins liés au développement futur du village, il est prévu la construction, en parallèle à la station de traitement existante, d'une nouvelle station du type macrophyte. Le financement de la phase des études complémentaires et des premiers travaux est déjà subventionné par le Conseil Général. Un dossier d'aides est en attente de réponse de l'Agence de l'Eau.

■ Schéma Directeur d'Eau Potable

Cette étude a été présentée dans notre précédent journal. Le cahier des charges est terminé et l'appel à candidatures a été lancé courant Janvier. Le financement est assuré par une subvention du Conseil Général (40000 €) et une subvention de l'Agence de l'Eau (17000 €). L'étude devrait se dérouler entre mars et septembre 2011. Comme on peut le constater ces deux projets exposés ci-dessus sont imbriqués fortement avec les études du PLU.

■ Réflexions sur les rues du vieux village

Des réflexions d'aménagement, de remplacement des réseaux (eau, assainissement, pluvial) et d'embellissement des rues du vieux village vont être lancées. Elles seront examinées en mars afin de monter pour 2011/2012 les dossiers de subventions. Les travaux qui en résulteront seront réalisés progressivement.

Bonne Année 2011

A toute la population de notre cher village d'Aureille, les membres du bureau, les bénévoles et les salariées de l'A.D.M.R adressent leurs vœux les plus sincères pour l'année 2011.

Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler que nos locaux sont situés Rue des Bergeries dans le centre culturel (nous avons encore du courrier dans la boîte, Rue de la Mairie).

Nos heures de permanence sont :

le lundi de 9h30 à 11h30 et le jeudi de 9h30 à 11h30
Notre téléphone : 0490534616
Portable : 0614463908

Nous sommes à votre écoute pour tous les problèmes de gardes d'enfants, entretien de la maison, aide et assistance aux personnes âgées, dépendantes ou non. Nous mettrons tout en œuvre pour trouver une solution qui vous convienne. Bonne Année 2011.

Chanter, c'est bon pour la santé...

Le chant est une activité bénéfique pour le moral et également un exercice physique aussi bienfaisant que la gymnastique.

Voici toutes les raisons de s'y mettre sans plus attendre :

- > pour apprendre à respirer et à se détendre,
- > pour corriger sa posture et soulager son dos
- > pour gagner de la confiance en soi.

Vous l'avez donc compris, pousser la chansonnette, c'est bon pour le moral. Si vous êtes stressé (e), venez nous rejoindre tous les vendredis soirs de 18 h à 23 h à «La Bergerie». Nous serons heureux de vous y accueillir. N'hésitez pas à pousser la porte.

Pour tous renseignements :

Tél. 06.19.90.90.62, ou 06.79.09.91.62, ou 06.07.25.34.54

Journée portes ouvertes :

Nous vous proposons de nous entendre et venir chanter avec nous le :

Vendredi 04 février 2011 à partir de 19 h 45 à «La Bergerie». Venez nombreux !

Le Bureau des Voix d'Aureille

Un peu de lecture...

Comme chaque année à pareille époque, les rayons de notre bibliothèque municipale s'enorgueillissent des nouveaux prix littéraires décernés au cours du dernier trimestre.

Si les noms de ces prix nous apparaissent familiers et sonnent bien à nos oreilles, nous ne savons en réalité pas grand-chose sur leur création, leur rôle, leur différence. Petite séance de rappel ou de découverte.

Les principaux prix littéraires (avec leur lauréat 2010) sont :

Le Prix Goncourt : Michel Houellebecq pour *La Carte et le territoire*

Le plus connu bien sûr. Il a été créé pour récompenser chaque année « le meilleur ouvrage d'imagination en prose, paru dans l'année » et est attribué presque exclusivement à un roman. Il est le prix littéraire français le plus prestigieux. Un chèque de 50 francs est remis au lauréat depuis 1903. Aujourd'hui, ce montant, du fait de l'inflation, ne représente plus qu'un prix symbolique – actualisé à 10 euros – mais la "notoriété" promise au lauréat, qui verra son œuvre accéder au palmarès des meilleures ventes, est une récompense bien plus convoitée. En marge du Prix Goncourt attribué début novembre, les dix membres de l'Académie Goncourt décernent en outre les Bourses Goncourt de la Poésie, de la Nouvelle, de la Biographie, de la Jeunesse et de Premier Roman. A noter que le prix ne peut être décerné qu'une seule fois à un même écrivain.

Le Prix Renaudot : Virginie Despentes pour *Apocalypse Bébé*

Le prix Goncourt est indissociable, depuis 1926, du prix Renaudot, créé cette année-là par dix critiques littéraires qui attendaient la proclamation faite par le président de l'Académie Goncourt. Sans être organiquement lié au jury du Goncourt, le jury du Renaudot joue le rôle de son complément naturel, accentué par l'annonce du résultat, simultanément et dans le même cadre.

Le Prix Femina : Patrick Lapeyre pour *La vie est brève et le désir sans fin*

Le prix Femina est un prix littéraire français, créé en 1904 par vingt-deux collaboratrices du magazine La Vie heureuse soutenu aussi par le magazine Femina afin de constituer une autre proposition au prix Goncourt qui consacrait des hommes. Le prix est attribué chaque année par un jury exclusivement féminin le premier mercredi de novembre à l'hôtel de Crillon, Paris. Il récompense chaque année une œuvre de langue française écrite en prose ou en poésie.

Le Prix Interallié : Jean-Michel Olivier pour *L'amour nègre*

Le prix Interallié est un prix littéraire français décerné chaque année et qui récompense un roman écrit par un journaliste. Le prix a été fondé le 3 décembre 1930 par une trentaine de journalistes qui déjeunaient au Cercle de l'Union interalliée à Paris en attendant les délibérations des dames du Femina.

Le Prix Médicis : Maylis de Kerangal pour *Naissance d'un pont*

Le prix Médicis est un prix littéraire français fondé en 1958 par Gala Barbizan et Jean-Pierre Giraudoux afin de couronner un roman, un récit, un recueil de nouvelles dont l'auteur débute ou n'a pas encore une notoriété correspondant à son talent.

Le Prix Décembre : Frédéric Schiffter pour *Philosophie sentimentale*

Le prix Décembre, anciennement prix Novembre est un prix littéraire français créé en 1989 par Philippe Dennerly. Il se veut une sorte d'anti-Goncourt.

Le Grand Prix du Roman de l'Académie Française : Eric Faye pour *Nagasaki*

Le Grand Prix du roman est un prix littéraire français, créé en 1918, décerné chaque année par l'Académie française au mois d'octobre. Il ouvre traditionnellement la saison des prix littéraires français.



L'avez-vous lu ?

Coup de cœur ce trimestre pour le dernier ouvrage de Christian Signol qui signe là son 29^{ème} roman.

L'école d'antan, son odeur de craie et d'encre violette, ses instituteurs héritiers des hussards de la Troisième République, respectés de tous, exemplaires et dévoués, c'est ce que Christian Signol évoque avec beaucoup d'émotion et de vérité dans ce beau roman qui relate également un demi-siècle de l'histoire d'une société française, dont l'école symbolisait la réussite et l'espoir en l'avenir.



Un 4x4 livré à la commune

La commune a fait l'acquisition d'un véhicule type 4x4. Equipé d'un plateau hydraulique basculant et d'un châssis renforcé, il pourra être utilisé toute l'année. Et en particulier l'hiver en cas de chutes de neige... En effet, ce véhicule est équipé d'une lame type chasse neige et d'un équipement de salage des routes (photo ci-dessus). De petite taille, il permettra un accès plus aisé aux petites rues du village en cas de déneigement.

Plantations abords tennis et écoles

Les bâtiments du boulodrome, club-house du tennis et divers murets sont terminés et la question des plantations, autour des espaces verts qui s'en dégagent, se posait. C'est finalement les services techniques de la Mairie qui en ont la charge sous la responsabilité d'Eric Prévost quant à la conception et à la réalisation de ces espaces. Les plantations ont débuté cet automne avec des espèces adaptées au climat, peu consommatrices d'eau et de petite taille, pour une adaptation plus rapide: graminées, gaura, lantana, lavande, hélichrysum, romarins, etc... C'est dans une pépinière spécialiste des jardins secs et qui propose une grande variété de plantes vivaces et arbustes « sans arrosage », adaptées au climat méditerranéen, que les achats ont été faits. Plus de 200 plants viendront ainsi égayer nos plates-bandes d'ici l'été prochain.

De l'ombre pour nos petits

Il avait été prévu la plantation d'arbres dans la cour de l'école maternelle afin d'y augmenter l'ombrage en période pré-estivale : ça y est, c'est fait. Trois magnifiques platanes ont été plantés durant les vacances scolaires de Noël et viennent ainsi étoffer les arbres déjà en place (photo ci-dessous). Les enfants pourront ainsi gambader et se mettre plus facilement à l'abri des rayons du soleil... sans remplacer bien sûr le port de l'indispensable chapeau ou autre couvre-chef.



Le coup de pied :-)

Coup de pied à l'intention des indécents, le terme de voleurs étant plus approprié, qui ont arraché les plantations faites aux abords du club-house de tennis. Outre le préjudice financier, ce type de malversation est très démotivant pour les personnes qui se sont mobilisées pour réaliser ce travail.

➔ Visite du Père Noël...

Le vendredi 17 décembre, le Père Noël avait donné rendez-vous aux enfants des écoles maternelle et primaire pour leur offrir à chacun d'eux un cadeau de Noël, ainsi que des cadeaux collectifs. Avant cela, les enfants de l'école primaire ont pu assister à la Salle Polyvalente au très beau spectacle « **Les dieux qui dansent** » magnifiquement interprété par la danseuse orientale Nirmala.

Nos petits de l'école maternelle ont été quant à eux plongés dans l'univers d'« **Hansel & Gretel** », conte interprété à l'école maternelle par la troupe Traversée(s) Nomade(s). Puis, petits et grands pouvaient approcher et se faire photographier avec la star de la fête : notre Père Noël, en grande forme cette année... Bref, un bien bel après-midi, pleinement réussi. Merci encore à l'APE.



Les chiffres

729

C'est le nombre de compteurs d'eau recensés sur la commune et qui ont fait l'objet en fin d'année, pour la plupart, du relevé de consommation d'eau annuelle par nos services techniques. Autant de compteurs qui seront à moyen terme équipés de puces électroniques pour permettre un relevé à distance.

503840

C'est en kilogrammes la quantité de déchets ménagers collectés sur le village pour l'année 2010. Ça y est, la barre des 500 tonnes d'ordures ménagères est donc franchie !

Avec 466 tonnes collectées en 2009, on constate une augmentation annuelle de production de déchets de...8,11% ! Chaque habitant de la commune produit donc annuellement 338kg de déchets. Certes, c'est moins que le chiffre estimé au niveau national qui est d'environ 360kg/an/habitant.

En parallèle, notre tonnage du tri sélectif augmente lui aussi, et ce de 10,83%. Plutôt bien.

Donc, en conclusion, nous trions plus mais produisons plus de déchets.

Pourquoi ça déborde ? Selon les sources de l'ADEME, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, sont principalement en cause la croissance démographique, l'évolution des modes de vie et des habitudes alimentaires. Les emballages individuels et les suremballages, les produits jetables à usage unique, les équipements techniques rapidement dépassés ou encore les gadgets en tous genres...grossissent chaque jour nos poubelles.

Nous sommes également sensibles à l'effet des modes et privilégions aussi de plus en plus le rachat d'équipements à la réparation d'anciens appareils. Autant d'habitudes de consommation qui augmentent la quantité de déchets...

LE COIN DU TRI

Amélioration du cadre de vie : une nouvelle aire pour les containers

Une nouvelle aire permettant de regrouper les différents containers et PAV sera réalisée en 2011 *Chemin de la Barre*. Ce projet s'inscrit dans la démarche d'« embellissement » de ces aires de stockage afin de les rendre moins inesthétiques et mieux intégrées dans notre cadre de vie. Après le Mas de Conse, le carrefour des Estendédous, seront donc réalisés en 2011 le chemin de la Barre et le secteur des tennis.

La collecte des piles s'étend

La collecte des piles organisée par Sud Rhône Environnement s'étend désormais à la Communauté de Communes de la Vallée des Baux - Alpilles. Désormais, les mairies et certains commerces récupèrent vos piles pour en assurer le recyclage (points de stockage cour de la mairie).

Tri sélectif aux écoles

La commune, toujours plus soucieuse de l'environnement, a décidé de mettre à disposition des enfants des écoles des **bacs de tri sélectif**. Les différents conteneurs ont été commandés, en concertation avec les enseignants. Ils devraient être installés dans le courant du 1er trimestre 2011.

A l'école maternelle, chacune des deux classes sera équipée d'un conteneur avec trois bacs :

- > jaune pour les recyclés
- > bleu pour le papier
- > gris pour le tout venant

A l'école primaire, c'est dans la cour que sera installé un ensemble de trois corbeilles en bois, avec couvercle gravé, indiquant quel déchet chacune doit recueillir.

Les installations seront réalisées en coordination avec l'animation/information à l'éco-citoyenneté prévue par les enseignants.

Qu'est-ce que le ResTE ?

Le ResTE, ou Résidus des Tris Effectués, c'est votre sac gris. C'est ce qu'il vous reste, une fois que vous avez effectué les différents tris :

1. Mis les emballages recyclables dans le sac jaune.
2. Emmené le verre et le papier dans les colonnes vertes et bleues.
3. Apporté chez votre revendeur ou en déchèterie tous les produits volumineux et/ou polluants.

Il se compose, par exemple, des éléments suivants :

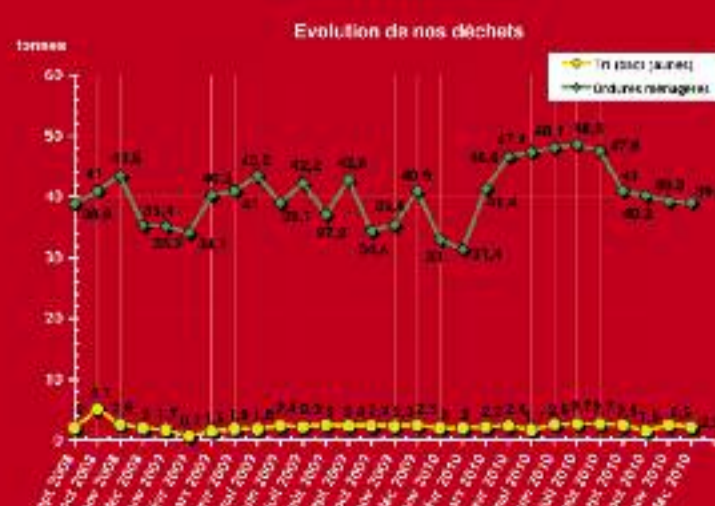
- > les **restes alimentaires** fermentescibles : restes de repas, épiluchures (*), marc de café (*), os, coquilles d'œuf...
- > les **papers essuie-tout** et mouchoirs en papier (*)
- > les **papers ou cartons souillés** (boucherie, poissonnerie, pâtisserie, pizza...),
- > les **boîtes de fromage en bois**,
- > les **bouchons en liège**.

(*) possibilité de compost

Mais aussi :

- > les **papers cuisson, aluminium et films alimentaire étirables**,
- > les **déchets d'hygiène** (couches culottes, coton tige, cot démaquillant, rasoir jetable...),
- > les **pots plastiques** de yaourt, de crème dessert, de confiture de glace...
- > les **tubes** (dentifrice, mayonnaise, ...),
- > les **barquettes en polystyrène** (viande, fromage...),
- > les **barquettes en plastique** (fruits, beurre, viennoiserie...),
- > les **filets** de fruits et légumes (orange, pomme de terre...),
- > la **vaisselle cassée** (verre et assiette),
- > la **vaisselle jetable** en plastique ou en carton (gobelets, couverts, assiettes...).

Une fois collecté, votre ResTE est transformé en Eco Compo Ménager. Celui-ci est produit au Centre de Valorisation des Déchets.



→ Vie associative

Voici les changements qui sont intervenus dans notre actualité associative au cours de cette année 2010 :

- > **Brigitte URENA** devient Présidente des « **Artistes Associés d'Aureille** » en remplacement de Maï BORIE.
- > **Audrey VOIRIN** devient Présidente de l'« **Association des Parents d'Elèves** » en remplacement de Véronique SICARD.
- > **Jean-Yves VIAL** devient Président de l'association « **Attelages des Alpilles** » en remplacement de Frédéric SANCHEZ.
- > **Barbara BELLON** devient Présidente de la « **Jeunesse Aureilloise** » en remplacement de Valène GIVAUDAN.
- > Création de l'association « **Les Petits Bonheurs** », présidée par **Jean-Pierre MALES**. Cette association propose des ateliers d'éveil musical parents-enfants animés par Nathalie JEANNOT.
- > Création de l'AAPATC « **Amicale Aureilloise des Pratiquants des Arts Traditionnels Chinois** », présidée par **Thierry PITAVIN**.

Vous trouverez le récapitulatif des 25 associations aureilloises existantes à ce jour, avec les coordonnées de leurs contacts, présidentes et présidents respectifs, dans la brochure-programme 2011.

Le programme

La photo ci-dessous dévoile la couverture de la nouvelle édition culturelle 2011.

Cette brochure-programme est le reflet de la vie culturelle du village. Vous y retrouvez répertoriées toutes les manifestations mises en place par la Municipalité et les associations aureilloises pour l'année à venir.

Au fil des pages, imprégnez-vous de l'actualité sportive, culturelle, sociale et associative du village. Cochez dès à présent dans votre agenda tous ces rendez-vous ... à ne manquer sous aucun prétexte.



→ Etat civil

Naissances du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010

GISSINGER Lou Gabriel 17 septembre
MARTINEZ Séléna 1 octobre
GRANGE-ISEBE Constance 2 novembre

Mariages (*) du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010

BOUSSIRON Laurent & SOTTO Lucile 2 octobre
LELIEVRE Gregory & CLASQUIN Céline 9 octobre
MOULLEC Jean & PRAT Danielle 13 novembre

Décès (*) du 1^{er} octobre au 31 décembre 2010

PAULET Richard 46 ans 5 novembre
(*) ne sont pris en compte que les actes d'état civil enregistrés dans la commune



Une fois n'est pas coutume, c'est par le **Repas-Concert** que la Municipalité ouvrira sa saison culturelle 2011. Alors, pas de soirée irlandaise en ce début d'année ? Deux raisons à cela :

1) Le repas-concert aura justement cette année des accents irlandais avec la venue du groupe FOGGY BARTAS. Deux soirées sur le même thème, il y en avait une de trop. Et puis, c'était l'occasion de faire une petite pause au sujet de la soirée « danses traditionnelles » (irlandais, country...) pour repartir de plus bel sans doute l'année prochaine.

2) Le budget culturel n'est pas extensible, le nombre de manifestations gérées par la commune non plus. La Commission Culture a donc fait des choix, mis des priorités. Pas facile...

C'est donc le **samedi 26 mars 2011** qu'aura lieu ce grand rendez-vous musico-culinaire qu'est le **Repas-Concert autour des produits du terroir**. Une soirée à laquelle nous sommes tous très attachés ; pour ce pur moment de délectation musical et gastronomique certes, mais également pour revendiquer l'identité rurale du village et rendre

hommage aux métiers de la terre, ceux par qui le village est né.

Quand Culture rime avec Agriculture...

Ce soir-là, nous accueillerons le groupe de musique irlandaise FOGGY BARTAS.

FOGGY BARTAS, c'est plus que de la musique traditionnelle à danser, c'est avant tout de la musique à écouter. Une musique sobre et belle, par la finesse des interprétations, la richesse des voix. Bien sûr, votre pied battra inévitablement la cadence. Bien sûr, vous aurez des fourmillements dans les mollets qui vous donneront envie de danser autour des tables...mais vous n'en ferez rien (...quoique !); car vous aurez peur alors de « casser l'ambiance », de rompre l'intimité du moment présent. A savourer sans modération...

Soirée organisée par la municipalité. Entrée : 18€
Renseignement & réservation en Mairie au 04.90.59.92.01
ou au 06.25.190.290

→ Bloc-Notes

Recensement

1^{er} période de l'année 2011 :

Les jeunes filles et garçons nés pendant la période du 1er janvier au 31 mars 1995 sont appelés à se faire recenser à la mairie, dans le mois de leur 16ème anniversaire.

Nous vous rappelons que le recensement est obligatoire pour toutes les personnes suivantes :

- les français âgés de 16 ans,
- les personnes devenues françaises entre 16 et 25 ans,
- les français âgés de 19 ans qui n'ont pas répudié ou décliné la nationalité française.

Avant l'âge de 25 ans, toute personne assujettie à l'obligation de recensement doit être en règle avec cette obligation pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique conformément à l'article L113-4 du code du Service National.

Lors du recensement, une attestation - à conserver - sera délivrée aux jeunes concernés.

Dossier de subvention

Nous rappelons que les associations souhaitant obtenir une subvention de fonctionnement municipale pour 2011 doivent retirer leur dossier en Mairie et le retourner pour le 31 janvier.

Repas des anciens

Le traditionnel repas des anciens offert par la municipalité aura lieu cette année le **mercredi 23 février 2011** à 12h30, à la Salle Polyvalente.

Mensualisation des factures d'eau

La possibilité d'étaler sur plusieurs mois le paiement des factures d'eau est désormais offerte aux administrés qui le désirent. Les personnes intéressées peuvent rencontrer en Mairie mesdames Noël et Péan pour obtenir des renseignements complémentaires et s'inscrire dans ce processus.

Un terminal de paiement

La municipalité a décidé la mise en service d'un terminal de paiement par carte bleue. Dans un premier temps, il pourra être utilisé pour le règlement des tickets de cantine. Ce moyen de paiement moderne répond à la fois à un besoin exprimé par les administrés et une simplification du travail du personnel administratif de la mairie.

Mot de bienvenue

Bienvenue à Nathalie Ronné qui met en place sur le village son activité **d'esthéticienne à domicile** (sur rendez-vous). Nous lui adressons tous nos vœux de réussite dans son nouveau projet. Vous pouvez joindre Nathalie au 06.19.30.23.23.

→ Agenda

Samedi 12 février :

Loto enfants organisé par l'APE.

Samedi 26 février :

> Repas des Charretiers organisé par la Carreto Ramado di Cigaloun d'Aureio à la Salle Polyvalente.

> Présentation de la saison taurine par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard, à 19h, à la Manade Gillet. Soirée suivie d'une bodéga

Lundi 28 février :

Collecte de sang organisée par l'Amicale des Donneurs de sang de 15h30 à 19h30 à La Bergerie.

Samedi 12 mars :

> Carnaval organisé par l'APE.
> Soirée du Football Club Aureillois

Dimanche 20 mars :

Elections cantonales 1^{er} tour

Samedi 26 mars :

Repas-concert organisé par la municipalité. Soirée musico-culinaire autour des produits de notre terroir, avec en concert, le groupe irlandais FOGGY BARTAS.

Dimanche 27 mars :

Elections cantonales 2^e tour

Samedi 2 avril : Journée André SOLER organisée par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard : cérémonie, abrivado Manade Albert Chapelle, course à l'Avenir « 13^{ème} Souvenir André SOLER », bandido. Journée animée par la Pena La Gardounenque.

Samedi 9 avril :

Repas dansant organisé par l'association « Les Voix d'Aureille ».

Samedi 30 avril :

Course à l'Avenir - Concours de Manades. Organisée par le Club Taurin Aureillois Paul Ricard.